

Les Partenaires Le Code de Conduite



La Sécurité

L'Intégrité

Le Développement durable

AkzoNobel exerce son activité en s'appuyant sur ses valeurs clés en matière de sécurité, d'intégrité et de développement durable. Nos partenaires sont tenus d'appliquer les mêmes valeurs. Ce Code explique ces valeurs clés et précise ce qu'attend AkzoNobel. Il nous représente.

La Conformité

Nos partenaires doivent respecter toutes les lois et les réglementations applicables à l'activité qu'ils exercent pour AkzoNobel. Ils doivent appliquer les valeurs établies dans ce Code ou des valeurs équivalentes. Si une partie de ce Code ne leur semble pas claire, ils doivent demander des explications à leur contact AkzoNobel. Le non-respect de ce code peut entraîner la prise de mesures, allant jusqu'à la rupture de la relation commerciale.

Nous confirmons que nous nous conformons aux valeurs clés mentionnées dans ce Code.

Nom _____

Nom de l'entreprise _____

Date _____

Signature

La Sécurité

La sécurité des personnes

Le lieu de travail de nos partenaires doit être sécurisé. Les employés et les sous-traitants doivent connaître les règles de sécurité et avoir reçu l'instruction de les appliquer à tous moments, lorsqu'ils sont sur le lieu de travail, en visite chez des clients ou en déplacement. Un processus de gestion des accidents doit être respecté.

La sécurité des process

Il est important que nos partenaires évaluent et contrôlent systématiquement les risques opérationnels des dangers, des accidents, des gaspillages ou des dommages causés par l'activité qu'ils exercent pour nous, telle que des activités de recherche, fabrication et transport. Leurs collaborateurs et sous-traitants doivent respecter les procédures de sécurité. Les accidents et risques de sécurité doivent être signalés et maîtrisés rapidement.

La sécurité des produits

Nos partenaires doivent respecter la réglementation relative à la sécurité des produits, étiqueter les produits correctement et communiquer les exigences relatives à leur manipulation. Les personnes exposées aux produits fabriqués pour et fournis à AkzoNobel doivent être protégées contre l'exposition aux substances dangereuses. Les produits fournis à AkzoNobel et les matières premières utilisées pour fabriquer ces produits satisfont à toutes les exigences réglementaires relatives aux produits applicables.

L'Intégrité

Une activité commerciale honnête

Tous nos partenaires sont tenus d'exercer leur activité de manière équitable et intègre. Ils n'offriront, ne promettront, ne donneront, n'accepteront ou ne solliciteront pas d'argent, de cadeaux ou d'autres avantages en vue d'inciter à faire quelque chose d'illégal et inapproprié. Cela inclut le versement de paiements de facilitation. Les paiements de facilitation sont des paiements effectués pour inciter des fonctionnaires à accomplir des fonctions de routine qu'ils sont par ailleurs tenus d'exécuter.

Le fait de conclure une transaction commerciale avec ou au nom d'AkzoNobel ou d'accepter certaines conditions ne doit pas être influencé par des cadeaux ou invitations.

Les cadeaux ou invitations offerts par nos partenaires aux collaborateurs d'AkzoNobel doivent être de valeur extrêmement modeste. Ils n'offrent jamais d'espèces ou d'équivalents en espèces, tels que des cartes-cadeaux, à nos employés, ou dans toute circonstance lorsqu'ils agissent au nom d'AkzoNobel, sauf si cela est conforme aux Règles et contrôles du programme d'incentives pour clients.

Une concurrence loyale

Nos partenaires se livrent à une concurrence juste et respectent les lois sur la concurrence et les lois antitrust. Ils ne doivent pas conclure d'accords ou employer des pratiques qui limitent la concurrence telles que l'entente sur les prix, la répartition des marchés ou l'usage abusif d'une position dominante. Ils ne doivent pas offrir de produits ou services à ou au nom d'AkzoNobel avec l'intention de tromper.

Les réglementations commerciales

Il est capital que nos partenaires se conforment aux réglementations relatives au contrôle des exportations applicables à leur activité et qu'ils fournissent des informations précises et exactes à ce sujet aux douanes ou autres autorités concernées, le cas échéant. Ils identifient et gèrent les restrictions commerciales applicables à leur activité exercée avec nous, y compris celles des pays et parties faisant l'objet de sanctions.

La propriété intellectuelle et les informations confidentielles

Nos partenaires sont tenus de respecter les droits de propriété intellectuelle, y compris ceux d'AkzoNobel. Des mesures appropriées doivent être prises pour prévenir toute divulgation ou utilisation non autorisée des informations confidentielles d'AkzoNobel mises à leur disposition.

Les données personnelles

Nos partenaires protègent les données personnelles des collaborateurs d'AkzoNobel et veillent à ce que les données personnelles soient utilisées uniquement à des fins professionnelles légitimes. Ils doivent être clairs sur les dates, les moyens de collecte, l'utilisation et le partage des données personnelles. Ils prennent des mesures de sécurité appropriées pour protéger les données.

Les conflits d'intérêts

Les décisions prises par les employés de nos partenaires en rapport avec les transactions commerciales d'AkzoNobel ne doivent pas être influencées par des intérêts personnels ou privés. Les relations personnelles ou amicales avec un collaborateur d'AkzoNobel ne doivent pas être utilisées pour influencer le jugement professionnel de l'employé. Si la relation d'un employé avec un collaborateur d'AkzoNobel peut représenter un conflit d'intérêts potentiel dans une transaction ou une relation commerciale, nos partenaires doivent révéler cette situation à AkzoNobel ou veiller à ce que le collaborateur d'AkzoNobel la dénonce. Nos partenaires n'apportent aucun soutien financier ou autre à des partis politiques pour influencer des transactions avec ou pour AkzoNobel.

Les transactions d'actions

Nos partenaires ne doivent pas effectuer d'opérations sur les titres ou encourager d'autres personnes à le faire en utilisant des informations confidentielles fournies par AkzoNobel.

Les ressources de l'entreprise

S'ils utilisent ou ont accès aux ressources d'AkzoNobel comprenant les personnes, les systèmes, les réseaux et les installations, nos partenaires doivent utiliser ces ressources de manière appropriée, conformément aux instructions d'AkzoNobel et uniquement aux fins commerciales prévues.

La conservation des documents

Nos partenaires doivent veiller à ce que les dossiers sur leurs transactions avec AkzoNobel soient archivés de manière précise, complète et qu'ils soient à jour. Ces dossiers doivent être conservés conformément aux lois applicables.

La prévention des fraudes

Nos partenaires doivent mettre en place des contrôles internes conçus pour détecter, prévenir et réagir face aux fraudes et au blanchiment d'argent.

Les transactions doivent être soigneusement consignées et vérifiées. Toute fraude potentielle pouvant avoir un impact sur AkzoNobel doit nous être signalée immédiatement via SpeakUp! Vous trouverez davantage d'informations ici : [EthicsPoint – AkzoNobel](#).

Une communication adéquate

Une communication factuelle et opportune avec nous est essentielle pour établir une relation solide. Nos partenaires ne doivent pas divulguer nos informations confidentielles sans autorisation. Ils doivent veiller à produire une communication d'entreprise soignée et à respecter des normes strictes. Ils ne doivent pas publier de communiqué de presse sur nous, nos produits et notre relation commerciale sans notre approbation.

Le Développement durable

Les Droits de l'Homme

Nos partenaires soutiennent les droits de l'homme universels, tels qu'ils sont définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans les Principes de l'ONU relatifs au commerce et aux droits de l'homme. Ils veillent à éviter toute violation des droits de l'homme et à éliminer les effets de leurs activités, produits, effectués pour nous, sur les Droits de l'Homme.

L'emploi

Nos partenaires doivent recruter les meilleurs talents pour chaque poste. Nos partenaires s'engagent à appliquer les principes de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Personne n'est employé contre sa volonté, transporté à des fins d'exploitation, tenu en esclavage ou en servitude, ni privé de ses droits. Les exigences relatives à l'âge minimum légal, telles que stipulées dans les conventions de l'OIT et les lois des pays concernés, sont respectées, et aucun enfant de moins de 16 ans n'est employé.

Les employés de nos partenaires sont traités avec dignité et respect. Nos partenaires ne pratiquent ni le harcèlement ni la discrimination d'après la culture, la nationalité, la race, la religion, le sexe, les opinions politiques, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'âge.

Les horaires de travail doivent être conformes aux lois, et être équitables et justes. Les heures supplémentaires sont compensées et les congés sont attribués en conséquence. Les droits individuels à la liberté d'opinion et d'association, y compris le droit à la négociation collective sont respectés.

L'environnement et la communauté

Nos partenaires respectent toutes les lois environnementales en vigueur et veillent à ce que les autorisations requises soient obtenues. Ils s'engagent à utiliser les matières premières, l'énergie et les autres ressources naturelles de manière efficace tout en réduisant le plus possible les déchets, les émissions et le bruit. Ils soutiennent les communautés au sein desquelles ils opèrent et sont à l'écoute de leurs préoccupations.

Les Réclamations

Nos partenaires fournissent à leurs employés et aux autres parties concernées un mécanisme leur permettant de faire part de leurs préoccupations concernant la violation ou la violation potentielle des lois et valeurs prévues dans ce Code. Ces préoccupations seront prises en compte de manière équitable et transparente. Nos partenaires protègent la confidentialité et interdisent d'exercer des représailles contre ceux faisant part de la préoccupation.

La conformité des sous-traitants

Toute partie engagée par nos partenaires pour le compte d'AkzoNobel ou pour effectuer des travaux pour le compte d'AkzoNobel doit être informée des valeurs de ce Code et est tenue de s'y conformer.